



REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
(MFBCDE)

AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL CHARGE D'APPUYER LE MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENERGIE ET DES MINES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ISSUES DE L'ETUDE DE 2017

N° de référence : N° D10502/AMI/PRCIEG/2018

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

Services de Consultant : Assistance technique pour la mise en place d'un système de collecte et gestion des données dans le secteur minier

No de Don : IDA D049-BI

N° d'identification du Projet : P149176

1. Le *Gouvernement de la République du Burundi* a reçu un financement de l'*Association Internationale de Développement (IDA)*, et se propose d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat pour un consultant national chargé d'appuyer le MHEM dans la mise en œuvre des réformes institutionnelles issues de l'étude de 2017.
2. L'objectif principal de cette consultance est de donner un appui au Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et des Mines pour mettre en œuvre les réformes institutionnelles issues de l'étude de 2017.

Sans être exhaustif, le consultant sera appelé à :

- Appuyer le Ministère en charge des mines pour actualiser et harmoniser les textes législatifs existants ;
 - Analyser profondément les différents textes issus de l'étude de 2017 ;
 - Amender et ajuster les textes législatifs existants en y ajoutant des compléments notamment en rapport avec les exploitations minières artisanales et au développement des petites mines (EMAPE) en vue de répondre aux défis posés pour la bonne gestion du secteur ;
 - Harmoniser les textes législatifs existants avec ceux de la sous-région (CIRGL) ;
 - Organiser une séance de présentation des amendements proposés pour validation par le bénéficiaire ;
 - Proposer des documents finaux (avec exposés des motifs) à envoyer au Conseil des Ministres.
3. Le *PRCIEG*, agissant en tant qu'Agence d'exécution du projet, invite tout Consultant individuel national éligible intéressé par la présente mission et ayant une expérience confirmée dans le domaine de la mission, à manifester son intérêt à proposer les services ci-dessus décrits en fournissant les informations suivantes : une lettre de motivation et un curriculum vitae précisant la qualification du Consultant, les expériences ou missions réalisées, les références similaires, en y annexant les copies légalisées des diplômes et attestations ainsi que tous autres documents justificatifs.



4. Les consultants intéressés par la mission sont invités à porter leur attention sur les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA, du mois de Janvier 2011, Version Révisée Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts.
5. La mission sera assurée par un Consultant individuel national ayant les qualifications suivantes :
 - Avoir un diplôme minimal Bac+4 en droit minier ou d'Ingénieur des Mines ou autre diplôme équivalent ;
 - Avoir une expérience d'au moins quinze ans dans l'élaboration et la mise en œuvre de la législation minière.
 - Avoir une bonne connaissance du secteur minier international, africain et burundais ;
 - Avoir déjà conduit au moins 3 missions similaires à celle objet de la présente consultation ;
 - La maîtrise de la langue française est obligatoire pour la compréhension des références françaises et la rédaction du rapport ;
 - Le consultant devra faire preuve d'une excellente capacité de rédaction, de synthèse et de présentation des concepts, des constats et des propositions d'actions
6. Le délai contractuel d'exécution des tâches de la mission est de trente experts-jours (30) répartis sur deux mois à compter de la date de la mise en vigueur du contrat.
7. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de « Sélection de Consultants Individuels (CI) » en accord avec les Procédures définies dans les Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons IDA, de Janvier 2011 révisées en juillet 2014.
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir les informations complémentaires relatives à la mission à l'adresse indiquée ci-dessous aux heures de service suivantes : de lundi à Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, Vendredi de 8h00 à 12h00 (heures locales). Les Termes de Référence de la mission pourront être retirés ou envoyés à ceux qui en feront la demande par email aux adresses mentionnées ci-dessous ou peuvent être consultés sur le site du PRCIEG : www.prcieg.bi
9. Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, doivent être livrées (en personne, par courrier ou par E-mail) à l'adresse suivante au plus tard le **Mardi, le 13 Septembre 2018 à 16h00'** (heure locale) avec la mention :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLlicitation DES MANIFESTATIONS D'INTERET N° D10502/AMI/PRCIEG/2018 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT NATIONAL CHARGE D'APPUYER LE MHEM DANS LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES INSTITUTIONNELLES ISSUES DE L'ETUDE DE 2017 »

Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles pour l'Efficacité Gouvernementale (PRCIEG)

A l'Attention de : Monsieur le Coordonnateur du PRCIEG

51, Boulevard du Japon, Nouveau Building des Finances, 2^{ème} Etage, Bureau n° 202,

BP 922, Bujumbura, Burundi, Tél: +257 22 25 27 59

E-mail: prcieg.app@gmail.com ou prcieg.infos@prcieg.bi